

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

SEANCE DU 3 FÉVRIER 2014

Convocation du Conseil Municipal :
le 28/01/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 10/02/2014

Délibération n° D-2014-37

Présentation du rapport annuel de la Commission communale
pour l'accessibilité des personnes handicapées de la Ville de
Niort

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Pilar BAUDIN

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick DELAUNAY, Monsieur Nicolas MARJAULT, ayant donné pouvoir à Madame Nathalie SEGUIN, Madame Annick DEFAYE, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGÉ, Madame Maryvonne ARDOUIN, ayant donné pouvoir à Madame Anne LABBE

Direction de Projet Agenda 21

**Présentation du rapport annuel de la Commission
communale pour l'accessibilité des personnes
handicapées de la Ville de Niort**

Monsieur Christophe POIRIER, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

En application de la loi du 11 février 2005 pour *l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*, le Conseil municipal de la Ville de Niort a créé par délibération du 19 septembre 2011, la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH).

Présidée par Madame le Maire, cette commission est composée de représentants du Conseil municipal, d'institutions publiques, d'associations d'usagers et d'associations de personnes handicapées.

Engagée dans une politique volontariste en matière de handicap, qui se traduit notamment à travers l'Agenda 21 niortais et la Charte « Ville-Handicaps » adoptée à l'unanimité au Conseil municipal du 14 octobre 2013, la Ville de Niort considère la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées comme une instance partenariale incontournable.

Cette commission constitue en effet un réel support pour développer, en collaboration étroite avec les acteurs locaux, des projets visant à une meilleure intégration des personnes en situation de handicap au sein de la cité.

La CCAPH s'articule autour de séances plénières et de groupes de travail thématiques « Chaîne de déplacement » et « Information–Sensibilisation ». Conformément à la loi, ses missions sont de :

- dresser le constat de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des espaces publics,
- faire toutes propositions d'amélioration pour la prise en compte du handicap.

Elle doit par ailleurs établir un rapport annuel, témoignant de son activité et de l'évolution de l'intégration du handicap au sein de la cité.

Conformément aux dispositions de l'article L.2143-3 du CGCT, ce rapport annuel doit être présenté au Conseil municipal, avant d'être transmis :

- au représentant de l'Etat dans le Département,
- au Président du Conseil Général,
- au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la présentation du rapport annuel 2013 de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport 2013 de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Christophe POIRIER